

# FORMALITÉS ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE (FACULTATIVE)

## LES OBJECTIFS :

Faciliter, simplifier et sécuriser vos démarches de formalités administratives d'entreprise, grâce à un accompagnement personnalisé d'expert en formalités d'entreprise

## EN COMPLEMENT DE LA PRESTATION DE BASE, L'ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE (FACULTATIVE), C'EST :

- Entretien conseil avec un agent en face à face et/ou par téléphone
- La remise du dossier et l'aide à la constitution du dossier (délivrance de modèles d'attestations, de modèles d'annonce légale; informations sur l'activité règlementée...)
- Le diagnostic de la formalité sur la base des informations délivrées par le client
- Aide à la rédaction du formulaire de déclaration (saisie du dossier, examen conformité des pièces, contrôle de cohérence des informations déclarées...)
- L'identification de l'éligibilité à l'Aide à la Création et à la Reprise d'une Entreprise (ACCRE)

## LES + :

- un interlocuteur unique pour le suivi de l'ensemble de la formalité
- l'analyse et le conseil d'un expert en amont du dossier
- la garantie de la cohérence et de la complétude de votre dossier
- un délai de traitement accéléré

## Infos pratiques

### Pour qui ?

Créateurs, repreneurs et chefs d'entreprise

**Tarif : 70 € net**

### Pré-requis :

Fourniture des pièces justificatives

### Documents remis :

Délivrance du récépissé de la formalité

### Modalités :

sur RDV (1 heure environ)  
Lieu: CCI du GERS Place Jean David -  
B.P. 10181 - 32004 AUCH Cedex

## Contactez votre CCI.

**Malorie DA DALT**

Conseillère Centre de Formalités des  
Entreprises

05 62 61 62 60

[m.dadalt@gers.cci.fr](mailto:m.dadalt@gers.cci.fr)



**CCI GERS**